

les fois qu'il sera exposé dans quelque église.

Ils se confesseront et communieront au moins une fois tous les deux mois. Ce jour-là, ou quelqu'autre qui leur sera plus commode, ils pourront faire un jour de retraite pour se préparer à la mort ; ils en demanderont la méthode à leur confesseur.

Comme le principe de la bonne mort est une bonne vie, les personnes associées auront soin de régler la leur selon les maximes de l'Évangile et l'esprit du Christianisme.

L'on ne recevra point dans l'association les personnes qui auraient fait quelque faute considérable contre la pureté avec scandale, à moins que le scandale ne fût réparé, et que la personne n'eût donné depuis des preuves non équivoques de la pureté de ses mœurs, et de la régularité de sa conduite.

L'on ne recevra pas non plus ceux qui fréquentent des maisons ou des personnes suspectes, qui vont souvent au cabaret, ou sont sujets à s'enivrer ou à enivrer les autres, qui donnent des bals dans leurs maisons, ou y assistent chez autrui, ou y laissent aller leurs enfants, ou permettent